



Vue panoramique du volcan Popocatepetl

LE MEXIQUE AUJOURD'HUI

Bulletin d'information de l'ambassade du Mexique, n° 55, mars 2005

éditorial

Conscient de l'importance que revêtent les droits de l'homme dans l'agenda international, le gouvernement du président Vicente Fox a fait du Mexique un fervent défenseur de leur promotion au niveau mondial.

Persuadé que le développement et la mise en place d'une politique intégrale en la matière est essentielle pour la consolidation démocratique, le Mexique a élevé son niveau de participation au sein des organisations internationales qui se consacrent aux droits de l'homme et participe à chacune d'elles avec la ferme volonté de contribuer au renforcement des standards internationaux de protection et à leur observance dans le monde.

De la même façon, le gouvernement mexicain souhaite que l'expérience et la coopération mises à la disposition des Etats par ces organisations, soient profitables au pays et contribuent à la pleine jouissance des droits de l'homme au Mexique.

Outre le fait de promouvoir, avec d'autres Etats, des propositions pour renforcer l'action de la communauté internationale dans des domaines tels que le combat contre la torture et l'administration et la procuration de la justice, le Mexique encourage de façon déterminée toute initiative portant sur la protection des droits de l'homme des migrants et le respect des droits des peuples indigènes, et sur le respect des garanties individuelles dans la lutte contre le terrorisme.

Par ailleurs, le Mexique a souscrit, depuis l'an 2000, des accords de coopération technique avec le Bureau du Haut commissariat pour les droits de l'homme des Nations unies, avec la Commission européenne et l'UNESCO, entre autres, afin d'élaborer une série de diagnostics sur la situation qui prévaut au Mexique en la matière, d'adopter les réformes nécessaires et de préparer un plan national.

Dans ce contexte, le Mexique a reçu quinze visites de représentants de mécanismes internationaux et de comités d'experts, lesquelles ont abouti à la formulation de 400 recommandations qui ont été publiées par le ministère mexicain des Affaires étrangères, en vue de leur analyse et adoption.

En ratifiant treize instruments juridiques internationaux, l'actuelle administration mexicaine a cherché à harmoniser sa législation interne à partir des principaux traités en matière de droits de l'homme.

Au travers de cette politique, le Mexique est devenu, en à peine quatre ans, un acteur de premier plan sur la scène internationale. Son action en faveur des garanties individuelles est reconnue par plusieurs Etats, organismes internationaux et organisation non gouvernementales, avec lesquels il travaille de façon active afin d'enrichir l'agenda mondial en la matière.



sommaire

politique intérieure

- Le Sénat mexicain abolit la peine de mort p. 2
- Transparency International reconnaît la lutte contre la corruption p. 2
- Des réformes contre la délinquance et le terrorisme p. 3

politique étrangère

- La secrétaire d'Etat nord-américaine en visite au Mexique p. 4
- Sommet Mexique - Etats-Unis - Canada p. 5

bilatéral

- Rapprochement en matière de transparence et d'accès à l'information publique p. 7
- Un échange radiophonique p. 7
- La Foire internationale de Rennes se met aux couleurs du Mexique p. 8

économie

- Le commerce entre le Mexique et l'Europe atteint des records p. 9
- Le traité de libre-échange Mexique-Japon entre en vigueur p. 10
- Le Mexique, invité au G8 p. 11
- 2004 : Augmentation de l'offre et de la demande de biens et de services p. 12

environnement

- 130 millions de tortues libérées p. 13

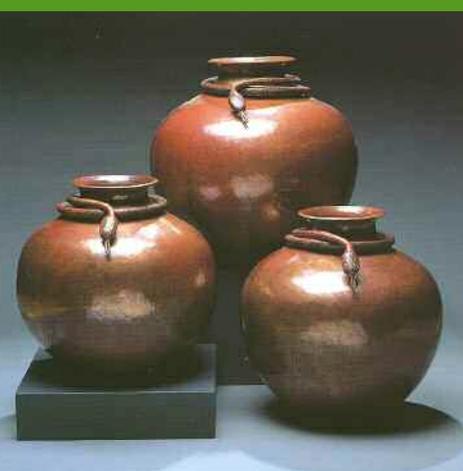
culture

- La culture aztèque en Espagne p. 14
- Deux courts-métrages mexicains sont primés à Toulouse p. 15

carnet de route

- Aguascalientes et sa Foire, la communauté réinventée p. 17

Cruches en cuivre, Michoacan



Le Sénat mexicain abolit la peine de mort

Le Sénat a approuvé les réformes qui abolissent dans la Constitution la peine de mort.

La résolution, approuvée à 79 voix contre 2, réforme les articles constitutionnels 14 et 22, en affirmant qu'il n'existe aucune justification à appliquer la peine de mort.

La réforme a été transmise à la Chambre des députés pour sa ratification. Une fois approuvée, elle devra être avalisée par les Congrès locaux, du fait qu'il s'agit d'une modification apportée à la Constitution.

Les législateurs ont indiqué que la législation doit se conformer aux instruments et aux traités internationaux souscrits en vue d'abroger cette sanction.

Par ailleurs, il a été prouvé que, conformément aux études réalisées par des sociologues et des criminologues, l'appli-



Le Sénat mexicain lors du vote sur l'abolition de la peine de mort

cation de la peine de mort ne permet pas de réduire le taux de criminalité dans les Etats où elle existe encore, « elle n'a donc aucun effet bénéfique pour la société ».

La peine capitale a été supprimée en matière pénale fédérale. Ce critère a également été adopté dans les différents Etats. En outre, en avril 2004, le Sénat de la République a éliminé la peine de mort

du Code de justice militaire, bien que cette sanction n'ait pas été appliquée depuis 1961.

La Constitution prévoit d'interdire l'application de « peines inusitées et transcendantes, sans avoir au préalable considéré que la peine de mort infligée par l'Etat est, sans aucun doute, la plus inusitée et la plus transcendante ».

De cette façon, le Mexique, qui reste convaincu que tous les acteurs politiques du pays doivent s'unir aux politiques en faveur des droits de l'homme, se rallie aux 73 autres pays qui ont déjà aboli la peine de mort de leur législation. ■



Transparency International reconnaît la lutte contre la corruption

Le président de Transparency International (TI), Peter Eigen, a mis en relief les « importantes mesures » adoptées par le gouvernement du président Vicente Fox en matière de lutte contre la corruption. Le chef de l'Etat mexicain « fait tout son possible pour mettre un terme à la corruption au Mexique », a indiqué le dirigeant de cette organisation non gouvernementale au cours de la présentation du Rap-

port mondial sur la corruption 2005.

Le responsable de TI, une organisation qui se consacre au contrôle et à la mesure de la corruption dans le monde, a ajouté que bien que les résultats ne soient pas si flagrants, « des progrès notables ont été menés pour accroître la transparence dans le pays ».

L'experte en corruption politique de Transparency International, Dia-

na Rodríguez, a également mis en avant le travail effectué par des organismes mexicains tels que l'Institut fédéral d'accès à l'information (IFAI) et l'Institut fédéral électoral (IFE). Elle a expliqué que durant ces dernières années, ces institutions « ont énormément amélioré leur efficacité et leur impact dans le domaine de la transparence ». ■



Le président mexicain présente un paquet de réformes contre la délinquance et le terrorisme

Dans le but de renforcer les programmes gouvernementaux contre le crime organisé, le président Vicente Fox Quesada a présenté à la Chambre des députés un paquet de réformes en matière pénale, contre la délinquance, le terrorisme, l'enlèvement, le vol de véhicules et le détournement de précurseurs chimiques.

Les réformes qui ont été soumises à des commissions pour leur analyse, devraient faciliter les procédures judiciaires telles que les perquisitions, la caution des délinquants présumés, les écoutes téléphoniques ainsi que la création de tribunaux spéciaux contre la délinquance organisée.

Ces réformes prévoient en outre que le terrorisme, le vol de véhicules et le démantèlement, le détournement de précurseurs chimiques et de produits chimiques essentiels, en vertu du préjudice qu'ils causent à la société, seront punis par la Loi fédérale contre la délinquance organisée.

L'initiative envoyée par le chef de l'Exécutif regroupe plusieurs dispositions de la Loi fédérale contre la délinquance organisée, du Code pénal fédéral, du Code fédéral de procédures pénales et de la Loi organique du pouvoir judiciaire de la Fédération.

Lors de sa présentation, le président Vicente Fox a assuré qu'en raison du développement des organisations criminelles, il est devenu nécessaire d'accroître la liste des délits pouvant être menés par des membres de la délinquance organisée.

Ainsi, il est proposé de sanctionner plus sévèrement les délits de détournement de précurseurs chimiques et de substances chimiques essentielles ; le port d'armes, de munitions, de cartouches, d'explosifs et de matériels à usage exclusif de l'Armée, de la Marine et de la Force aérienne.

Par ailleurs, les infractions illicites en rapport avec le démantèlement de véhicules volés et la commercialisation des pièces détachées, tout comme le trafic de voitures volées seront ajoutés à la liste des



Le président Vicente Fox durant une visite dans les locaux de la police fédérale préventive

délits attribués à la délinquance organisée au sein de l'article 2 de la loi en la matière.

Quant aux délits relatifs au détournement de précurseurs chimiques et de produits chimiques essentiels, ils seront incorporés dans la fraction I de l'article 2 de la Loi fédérale contre la délinquance organisée, ceux-ci étant des conduites délictueuses à caractère fédéral.

Le port d'armes, qui est considéré comme un délit spécial, sera compris dans la fraction II de l'article 2 de la Loi

fédérale contre la délinquance organisée, dans laquelle sont mentionnés les délits prévus dans la Loi fédérale sur les armes à feu et sur les explosifs.

Le démantèlement de véhicules volés et la commercialisation des pièces détachées, ainsi que le trafic d'automobiles dérobées sera incorporé dans la fraction V de l'article 2 de la Loi fédérale contre la délinquance organisée, s'agissant de conduites illicites à caractère local.

L'initiative proposée permettra d'accroître la capacité des autorités fédérales chargées de la procuration et de l'administration de la justice, pour prévenir, rechercher et sanctionner de façon plus efficace les délits objets de celle-ci.

Le président de la République propose de faciliter la caution des délinquants présumés afin d'éviter toute fuite, les perquisitions, ainsi que les écoutes téléphoniques, les ordres de saisie et de protection de personnes, pour éviter l'impunité des délits et combattre plus efficacement le crime organisé.

De la même façon, le chef de l'Etat mexicain propose la création de Tribunaux spécialisés en délinquance organisée, d'où la nécessité de recourir à des juges et à des magistrats en la matière. ■



La Chambre des députés du Mexique

La secrétaire d'Etat nord-américaine en visite au Mexique

Le 10 mars dernier, la secrétaire d'Etat américaine, Condoleezza Rice, a réalisé une visite officielle au Mexique. Le programme d'activités a inclus une visite de courtoisie au président Vicente Fox ; une réunion de travail avec le ministre des Affaires étrangères, Luis Ernesto Derbez ; un déjeuner avec des leaders d'opinion, des universitaires et des chefs d'entreprise, et une visite dans les locaux de « Fin Común », afin de participer en tant que témoin d'honneur à la souscription d'un programme de micro-crédit pour encourager l'expansion des petites entreprises au Mexique.

Dans la résidence officielle de Los Pinos, le président Vicente Fox et la secrétaire d'Etat Condoleezza Rice ont discuté sur l'agenda que les chefs d'Etat du Mexique, des Etats-Unis et du Canada ont abordé durant la réunion qui s'est tenue le 23 mars 2005 à Waco, Texas.

En ce qui concerne l'immigration, le chef de l'Etat mexicain a fait part de son désir de voir se concrétiser une réforme migratoire avec les Etats-Unis, qui permettrait un contrôle sûr, ordonné, légal et digne du flux de personnes.

Par ailleurs, le président Fox a exprimé son refus face à des mesures telles que la Loi 200 de l'Arizona et le « vigilantisme » à la frontière, qui génèrent un climat défavorable pour la communauté mexicaine dans l'Union américaine et aggravent la problématique migratoire. En ce sens, Condoleezza Rice a assuré que l'administration du président George W. Bush ne tolèrera aucune action contraire aux lois des Etats-Unis.

Pour sa part, le président de la République mexicaine a mis en avant les progrès réalisés dans le pays en matière de droits de l'homme et de lutte contre le trafic de drogue. Il a en outre rappelé la nécessité que les deux gouvernements resserrent leur coopération dans le combat contre le crime organisé.



Condoleezza Rice et le président Vicente Fox lors de leur rencontre à la résidence officielle de Los Pinos

Après cette rencontre, Madame Rice s'est entretenue avec son homologue mexicain, Luis Ernesto Derbez, en compagnie des deux délégations respectives. Au cours de cette réunion, les deux chefs de la diplomatie ont abordé les thèmes les plus importants de l'agenda bilatéral, dont l'agenda migratoire et la coopération dans le domaine de la sécurité.

La Secrétaire d'Etat américaine a manifesté sa satisfaction à propos du haut niveau de collaboration auquel sont parvenus les deux pays pour maintenir une frontière sûre et ouverte au flux de biens et de personnes. Par ailleurs, elle a reconnu que le Mexique était un partenaire fiable et straté-

gique pour la promotion des principes démocratiques et de développement économique hémisphérique. De plus, Condoleezza Rice a affirmé que son pays respectera le jugement rendu par la Cour internationale de justice sur les Mexicains condamnés à la peine de mort aux Etats-Unis et que la décision de son pays de se retirer du Protocole facultatif de la Convention de Vienne n'aura aucune incidence sur ces cas.

Les ministres Luis Ernesto Derbez et Condoleezza Rice ont annoncé que les gouvernements du Mexique et des Etats-Unis sont parvenus à un accord qui permet d'apporter une solution complète à la gestion de l'eau à la frontière, conformément au Traité respectif souscrit en 1944.

Quant aux thèmes hémisphériques, les deux représentants de la diplomatie ont discuté sur la situation politique en Bolivie et ont jugé nécessaire de respecter l'ordre constitutionnel et les institutions démocratiques de ce pays.

Cette réunion de travail s'est achevée par un déjeuner avec d'éminents universitaires, leaders d'opinion et chefs d'entreprise du Mexique. A cette occasion, les participants ont échangé des points de vue sur les défis et les opportunités de la relation bilatérale, ainsi que sur les possibles stratégies à suivre pour parvenir à un meilleur bien-être au sein des deux sociétés. ■



Luis Ernesto Derbez, ministre mexicain des Affaires étrangères, avec Condoleezza Rice, secrétaire d'Etat américaine et Tony Garza, ambassadeur des Etats-Unis au Mexique

Mexique, Etats-Unis et Canada se retrouvent au cours d'un sommet tripartite

Le 23 mars dernier, les Etats-Unis, le Canada et le Mexique se sont retrouvés à Waco, au Texas, dans le cadre des relations intenses que maintiennent les trois pays depuis l'adoption de l'accord de libre-échange (Aléna) en 1994.

Ce sommet tripartite auquel ont participé le président mexicain Vicente Fox, le président américain George W. Bush et le Premier ministre canadien Paul Martin a abouti à l'établissement d'un « Partenariat pour la sécurité et la prospérité de l'Amérique du Nord » qui vise à renforcer la coopération entre les trois pays en matière de sécurité et de commerce.

En matière de sécurité contre le terrorisme, les trois partenaires ont décidé de renforcer les contrôles aux frontières et de coordonner la surveillance du transport maritime et de la sécurité aérienne. Ils ont également annoncé une stratégie commune en matière d'énergie. Le Canada et le Mexique sont les deux principaux fournisseurs de pétrole aux Etats-Unis. Les trois pays vont supprimer certaines réglementations freinant les échanges et œuvrer contre le trafic de drogue et l'immigration clandestine.

Le Canada et le Mexique sont aujourd'hui les premiers bénéficiaires de l'Aléna et les principaux partenaires commerciaux des Etats-Unis qui absorbent environ 85 % de leurs exportations. Les deux pays ont dégagé ensemble, en 2004, un excédent commercial avec les Etats-Unis de plus de 110 milliards de dollars.

Le chef de l'Etat mexicain a profité de ce déplacement pour évoquer avec son homologue américain un sujet épineux : la situation des 5 millions de Mexicains vivant aux Etats-Unis en condition irrégulière. Le président Bush avait proposé en janvier 2004 une initiative favorisant un permis de travail de trois ans renouvelable, mais le projet soulève de nombreuses réticences et n'a pas encore été transmis au Congrès.

Le Canada, les États-Unis et le Mexique veulent aussi rendre leurs économies plus dynamiques. Le partenariat scellé à Waco engage les trois pays à simplifier leur



Le président mexicain avec son homologue américain, George W. Bush

réglementation pour éliminer les barrières au commerce et rendre les entreprises plus compétitives. L'accord, qui se veut un complément de l'Aléna, promet aussi de miser davantage sur l'hydrogène et les énergies renouvelables.

Dans le secteur financier, les trois pays veulent stimuler le commerce électronique et les échanges financiers électroniques, notamment en faisant baisser les coûts des transactions.

Promouvoir la sécurité commune

Les trois dirigeants ont adopté une approche commune en matière de sécurité afin de protéger l'Amérique du Nord contre les menaces externes, de se prémunir contre les menaces venant de l'intérieur du continent et d'y réagir, et d'assurer à la fois la sécurité et l'efficacité en favorisant encore davantage les mouvements transfrontaliers légitimes à faible risque. Dans le cadre de ces efforts, ils se sont engagés à :

- Mettre en œuvre des stratégies communes de sécurité frontalière et de bioprotection ;



Les trois partenaires de l'Aléna : Vicente Fox, George W. Bush et Paul Martin

- Améliorer la protection des infrastructures essentielles et mettre en œuvre une approche commune pour les interventions d'urgence ;
- Mettre en œuvre des améliorations en matière de sécurité de l'aviation et de sécurité maritime, contrer les menaces transnationales et renforcer les partenariats entre leurs services de renseignement respectifs ;
- Mettre en place une stratégie de la circulation frontalière en vue d'augmenter les ressources et de faciliter les passages légitimes de voyageurs et de marchandises à travers leurs frontières communes.

Promouvoir la prospérité commune

Le Mexique, les Etats-Unis et le Canada vont œuvrer en faveur de la compétitivité nord-américaine et de l'amélioration de la qualité de vie des Nord-Américains. Ils s'engagent ainsi à :

- Accroître la productivité grâce à la coopération en matière de réglementation, de manière à stimuler la croissance tout en maintenant des normes de santé et de sécurité élevées ;

- Promouvoir la collaboration dans les secteurs de l'énergie, des transports, des services financiers et de la technologie, entre autres, afin de faciliter le commerce, et investir dans les personnes ;

- Réduire le coût du commerce en assurant la circulation efficace des marchandises et des voyageurs ;

- Améliorer la gestion de l'environnement nord-américain, assurer la sûreté et la fiabilité de l'approvisionnement alimentaire tout en facilitant le commerce agricole, et protéger les Nord-Américains contre les maladies.

Grâce à ce Partenariat, les trois associés cherchent à ce que l'Amérique du Nord demeure l'espace économique le plus dynamique au monde et un milieu de vie sûr pour les Nord-Américains d'aujourd'hui et pour les générations à venir. ■

Décès du pape Jean-Paul II : le Mexique se joint au deuil mondial

A la suite du décès de Sa Sainteté Jean-Paul II, le gouvernement du Mexique a fait part de l'admiration qu'il portait à l'une des personnalités les plus éminentes du XXème siècle et du nouveau millénaire. Le pape Jean-Paul II sera toujours reconnu pour sa lutte acharnée en faveur des grandes causes de la paix et de l'entente entre les peuples et les

nations, en déployant une énergie hors pair pour la défense des droits de l'homme et la dignité des personnes. Son témoignage de solidarité et sa profonde préoccupation envers les plus nécessiteux et les laissés-pour-compte dans le monde se reflètent dans ses actions et dans ses messages d'encouragement à l'attention des communautés indigènes, des migrants, des réfugiés, des handicapés, des femmes et des enfants, des personnes âgées et des malades.

Le nom de Jean-Paul II restera à jamais gravé dans la mémoire de l'immense majorité des Mexicains, avec lesquels il a maintenu une relation profonde et sincère depuis la première fois où il a foulé le sol mexicain, le 25 janvier 1979.

Dans ses lettres de condoléances, le président Vicente Fox a rappelé que le Mexique « à l'instar de quelques rares pays, a eu le privilège de recevoir le pape à cinq reprises. A chaque visite, il a laissé des enseignements précieux et des paroles encourageantes, en particulier envers les plus nécessiteux ».

En signe de solidarité avec le Saint-Siège, le chef de l'Etat mexicain a demandé à ce que le drapeau national soit mis en berne au cours de la journée du 8 avril 2005. Cette déclaration de deuil national a été publiée au Journal officiel de la Fédération. ■



Le président mexicain et son épouse, Martha Sahagún de Fox, lors de la signature du livre de condoléances à la Nonciature de Mexico

Le Mexique présente ses condoléances à la suite du décès du Prince Rainier III

A l'occasion du décès de Son Altesse Sérénissime Rainier III, Prince de Monaco, survenu le 6 avril 2005, le président Vicente Fox a fait parvenir une lettre de condoléances à Son Altesse Sérénissime Albert II, Prince de Monaco ainsi qu'à Patrick Leclercq, ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, dans laquelle il leur manifeste, tout comme au peuple monégasque, le témoignage de solidarité et de sympathie des Mexicains face à cette disparition tragique. ■



Le Mexique maintient sa candidature pour le Secrétariat général de l'OEA

Le 11 avril dernier, s'est tenue à Washington la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains (OEA), en vue de procéder à l'élection du nouveau Secrétaire général de cet organisme. Y ont participé le ministre des Affaires étrangères du Mexique, Luis Ernesto Derbez, et le ministre de l'Intérieur du Chili, José Miguel Insulza.

Après cinq tours de scrutin qui n'ont pas suffi à départager les deux candi-



Le ministre Luis Ernesto Derbez et Miguel Hakim, secrétaire d'Etat mexicain aux Affaires de l'Amérique latine

dats en lice, l'Assemblée générale, sous la présidence de Samuel Lewis Navarro, Premier vice-président et ministre des Affaires étrangères du Panama, a décidé d'organiser un nouveau scrutin le 2 mai prochain.

Les candidats au poste de Secrétaire général de l'OEA se sont en effet retrouvés à égalité en obtenant respectivement 17 voix à chaque tour. Rappelons que cette instance compte actuellement 34 pays. ■

Rapprochement en matière de transparence

Du 24 mars au 1er avril dernier, le délégué de l'Institut fédéral d'accès à l'information publique du Mexique (IFAI), Juan Pablo Guerrero, a effectué une visite de travail en France afin d'échanger des expériences sur la transparence et l'accès à l'information publique.

A cette occasion, il s'est entretenu avec des membres du Centre d'Etudes et de Recherches en Sciences Administratives ; du Conseil d'État ; de l'Institut d'Études Politiques de Paris ; de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ; de la Commission d'accès aux Documents Administratifs



et de La Documentation Française. Il a par ailleurs rencontré la directrice de la Division de société de l'Information et le directeur adjoint de Communication et d'Information de l'UNESCO, le directeur du laboratoire de Droit Administratif de la Faculté Jean Monnet, des hauts fonctionnaires des différentes représentations diplomatiques à Paris, ainsi que le directeur de la Division de développement de la communication de l'UNESCO.

Il a en outre assisté durant deux jours au Comité de gouvernance publique de l'OCDE. ■

IFAI

L'Institut fédéral d'accès à l'information publique du Mexique est une nouvelle institution au service de la société. Il s'agit de l'organisme chargé de :

- ◆ Garantir le droit d'accès à l'information publique gouvernementale ;
- ◆ Protéger les données personnelles en la possession du gouvernement fédéral ;
- ◆ Répondre aux refus d'accès à l'information formulés par des dépendances ou par des entités du gouvernement fédéral.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi de transparence et d'accès à l'information publique gouvernementale, plus de 250 dépendances et entités du gouvernement ont pour obligation de répondre à toutes les demandes d'information.

A cette fin, chacune d'entre elles ouvrira une Unité de liaison. Une fois la demande faite, un Comité d'information de chaque dépendance déterminera si l'information peut être délivrée ou pas. Dans le cas où la réponse serait négative, le demandeur peut interjeter un appel de révision auprès de l'IFAI.

L'IFAI n'intervient que dans les cas où les personnes ne se conforment pas et interjettent un appel de révision.

L'IFAI élaborera un rapport sur chaque cas, soit en ouvrant l'information, soit en confirmant la décision de la dépendance. Quoi qu'il en soit, l'IFAI travaillera sous le principe de la publicité de l'information du gouvernement. L'IFAI est un organisme décentralisé de l'Administration publique fédérale, non sectorisé, et bénéficie d'une autonomie opérationnelle, budgétaire et de décision.

Bien que la Loi fédérale de transparence et d'accès à l'information publique gouvernementale oblige les pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif, ainsi que les organismes constitutionnels autonomes (Institut fédéral électoral, Commission nationale des droits de l'homme, Banque du Mexique) à rendre des comptes, l'IFAI a la faculté de veiller à son application et de répondre aux refus d'accès à l'information, uniquement en ce qui concerne les dépendances et les entités de l'Administration publique fédérale, y compris la Présidence et le bureau du Procureur général de la République.

Selon cette même Loi, tant les pouvoirs législatif et judiciaire que les organismes constitutionnels autonomes, doivent établir leurs propres règlements en vue de garantir l'exacte observance et application des dispositions. ■

Un échange radiophonique franco-mexicain

Dans le cadre du Programme de coopération éducative et culturelle souscrit par la France et le Mexique et dans le but de respecter les dispositions adoptées au cours de la dernière réunion de la Commission mixte entre les deux pays, l'Institut mexicain de la radio (IMER) et Radio France internationale (RFI) ont procédé à un échange de journalistes.

Ainsi du côté mexicain, Madame Ana Cecilia Terrazas, directrice du Système national de l'information, s'est incorporée du 28 mars au 15 avril 2005 à la rédaction de RFI.

Du côté français, Madame Karmelle Gayubo, journaliste et reporter de la rédaction pour l'Amérique latine, a rejoint l'équipe d'information de l'IMER, du 4 au 15 avril dernier.

L'Institut mexicain de la radio a été créé le 23 mars 1983. Il offre des programmes parlés, musicaux et d'information sur des thèmes tels que la culture, l'éducation, l'actualité, les services et les loisirs. L'IMER se divise en 19 stations de radio, dont 6 dans la Vallée de Mexico, 12 dans plusieurs Etats de la République et 1 sur onde courte qui diffuse également sur internet.

Quant à la rédaction latino-américaine de RFI en langue espagnole, elle offre 8 éditions quotidiennes d'informations, conçues essentiellement à l'attention d'un public latino-américain. Ces programmes sont diffusés en direct, sur onde courte, via satellite, par internet et au travers d'un vaste réseau de radios associées en Amérique latine. La rédaction latino-américaine qui se compose de plus de quarante journalistes, réalisateurs et personnel administratif de plusieurs nationalités, produit en outre des programmes hebdomadaires distribués par CD et par satellite destinés à des stations de radio abonnées à ce service. ■



La Foire internationale de Rennes se met aux couleurs du Mexique

La Foire internationale de Rennes 2005 s'est tenue du 19 au 28 mars dernier. Pour sa 80^{ème} édition, les organisateurs ont souhaité accorder une place privilégiée au Mexique en le mettant à l'honneur. Ainsi, pendant dix jours, l'artisanat, les coutumes, la culture, la gastronomie et les traditions du Mexique ont été dévoilés au public français sur les 1 500 m² qui lui étaient alloués.

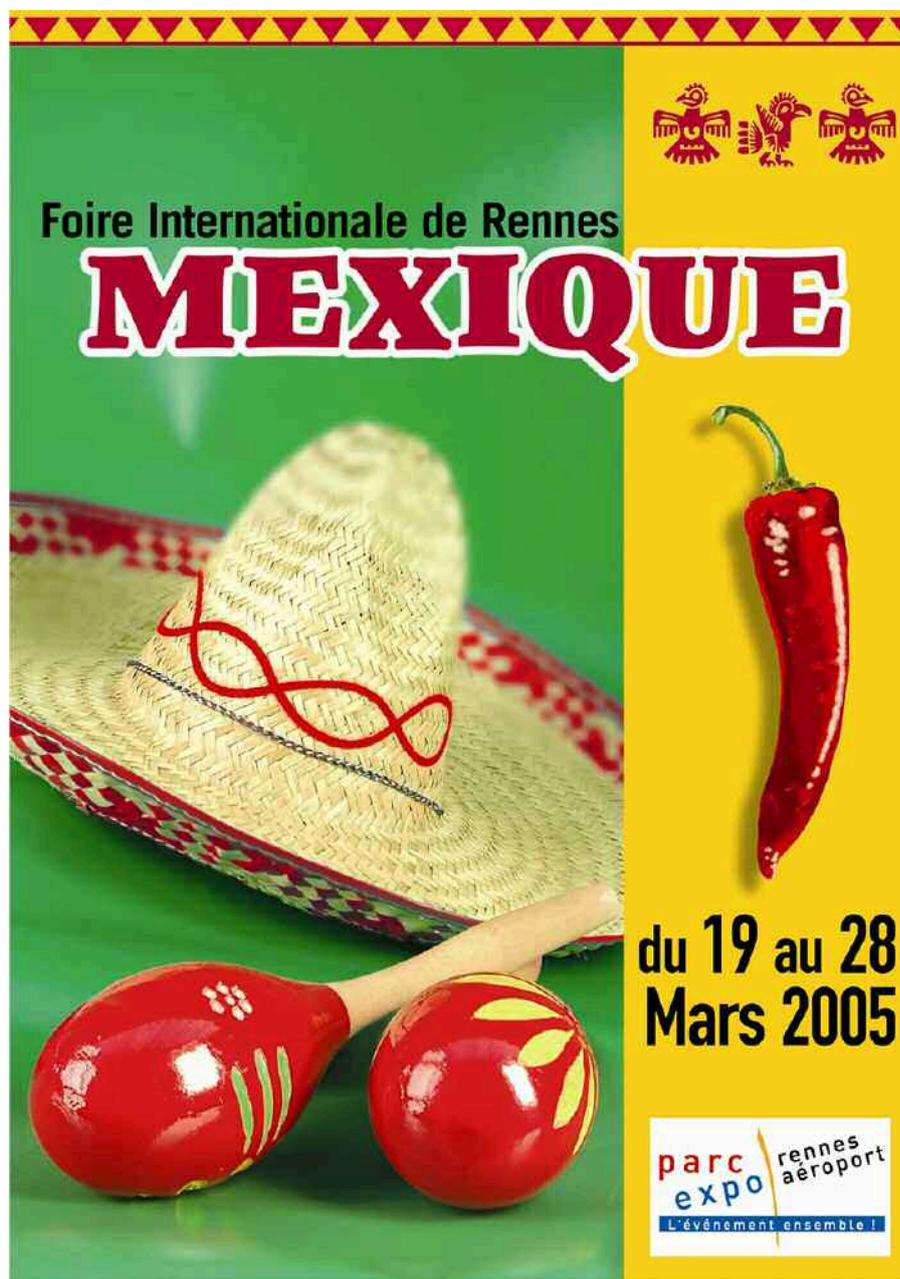
Plusieurs associations d'artisanat et de défense des droits indigènes ont participé à cette Foire, tels que Lucy Kalach, de Bexkuni. Pour sa part, l'Etat de Mexico, par le biais de l'association Patronato Prozona Mazahua, présentait les travaux réalisés par plus de 1 200 indigènes à partir d'emballages plastiques non recyclables : sacs, porte-monnaies et autres objets permettant de faire connaître l'artisanat de cette minorité ethnique. Les bénéfices tirés de la vente sont destinés à la construction d'écoles, de centres médicaux et, depuis peu, au développement des énergies éolienne et solaire.

Egalement présente dans la capitale bretonne, l'artisane Luz María Zuñiga représentait les objets en argent de la maison Tasco et présentait des bijoux aux motifs indigènes comme le scorpion ou la salamandre.

Invité à la Foire, Alejandro Salamanca, producteur de café biologique et président de l'association Couoxochait, a indiqué n'employer aucun produit chimique dans l'élaboration de son produit. Il a d'ailleurs obtenu cette année la certification de café bio. Pour se diversifier, il produit également des cultures alternatives telles que des piments, des maracujas (fruits de la passion), de la cannelle, des noix de macadamia...

Un autre participant a été l'artiste Santos de la Torre, provenant de l'ethnie huichol, qui est connu dans l'Hexagone en raison du don de l'une de ses fresques effectuée par l'ambassade du Mexique en France à la RATP à l'occasion de son 30^{ème} anniversaire, et qui est exposée à la station de métro « Musée du Louvre ».

L'espace réservé au Mexique



accueillait en outre un restaurant gastronomique, une exposition sur le peuple huichol, des cactus du pays, un kiosque de musique de 10 mètres de diamètre pour les Mariachis ou encore une reproduction d'une pyramide maya.

Parmi les activités programmées et qui ont remporté un franc succès, signalons des animations musicales et de danse folklorique avec notamment le groupe Anahuac et le Ballet de la Maison du Mexique, des défilés de costumes traditionnels et des démonstrations de l'offre touristique mexicaine.

Grand événement festif et économique de l'année, la Foire internationale de Rennes a accueilli en 2004 plus de 160 000 visiteurs et près de 850 exposants. Lieu de rencontres, d'échanges et de loisirs, cette Foire propose un large éventail d'animations culturelles et sportives et compte 9 halles aux thèmes très divers : l'agriculture, l'aviculture et les concours de poneys et de chevaux ; la gastronomie et les vins ; le bien-être et le confort de la maison ; l'ameublement et la décoration ; l'habitat ; les loisirs et les services et l'international. ■

Le commerce entre le Mexique et l'Europe atteint des records

Selon les chiffres fournis par la représentation du ministère mexicain de l'Économie à Bruxelles, le commerce entre le Mexique et l'Union européenne (UE) a atteint en 2004 son niveau le plus élevé depuis l'entrée en vigueur de l'Accord d'association économique, de concertation politique et de coopération, avec un montant total de 27,500 milliards de dollars.

Ce montant correspond à un accroissement de 16,3 % par rapport à 2003. A la fin de l'année 2004, les exportations du Mexique vers l'UE se sont élevées à 6,5 milliards de dollars contre 21 milliards de dollars pour les importations.

Depuis la mise en place du volet commercial de l'Accord d'association économique, de concertation politique et de coopération, les échanges entre le Mexique et l'UE ont progressé de près de 40 %.

En dépit de cette situation, le gouvernement mexicain estime que le commerce total entre les deux parties n'a pas encore atteint son véritable potentiel, puisqu'en 2004 les échanges du Mexique avec les pays européens n'ont représenté que 7,1 % du total du commerce extérieur du pays.

L'année dernière, le commerce total du Mexique s'est situé à 386,500 milliards de dollars, soit une hausse de 14,9 % par rapport à 2003.

Le Mexique et la Commission européenne ont entamé une négociation au



début du mois de mars en vue d'approfondir et d'étendre le volet commercial de l'accord d'association en matière de services, d'investissements et d'accès aux marchés de certains produits agricoles.

Le Mexique a demandé au bloc européen de fournir un meilleur accès aux marchés des services, tels que l'architecture, le génie civil, la construction, les télécommunications, les services audiovisuels et les services de transport maritime.

Pour l'organe exécutif européen, le principal objectif de la négociation avec le Mexique consiste à accroître la gamme des services, ce secteur étant vital pour l'ensemble de l'Europe vu qu'il représente plus des deux tiers de son Produit intérieur brut.

Selon des données de la Commu-

nauté européenne, les exportations de services de l'UE vers le Mexique ont augmenté de 13 % entre 1994 et 2000 et ont atteint 2,499 milliards d'euros au cours de cette période.

Les importations du Mexique sont passées dans la même période de 692 millions d'euros à 2,019 milliards d'euros.

En ce qui concerne les investissements, le Mexique a souscrit des accords bila-

téraux de promotion et de protection réciproque avec 14 des 25 États membres de l'UE. Toutefois, il cherche la possibilité d'obtenir un seul accord général avec l'ensemble du bloc communautaire.

En 2002, les investissements européens au Mexique ont atteint 28,093 milliards d'euros, alors que l'investissement mexicain en Europe a été de 2,109 milliards d'euros.

Dans le domaine de l'agriculture, le Mexique et l'UE négocient l'accès au marché de produits jugés sensibles pour les parties et qui ont été exclus des négociations de l'Accord en 2000. Il s'agit essentiellement de produits tels que la viande, les laitages, les céréales, le sucre et la banane. ■

La Banque du Mexique relève le *corto* à 79 millions de pesos quotidiens

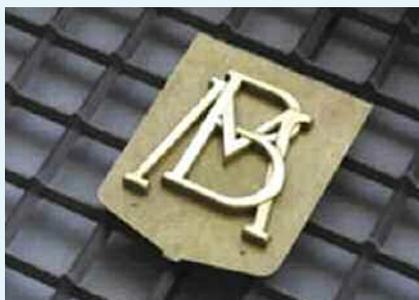
Le directoire de la Banque du Mexique a relevé le *corto** monétaire de 2 millions de pesos, pour atteindre 79 millions de pesos quotidiens. Il s'agit de sa troisième augmentation cette année.

En effet, le 25 février dernier, la banque centrale avait déjà augmenté le *corto* de 2 millions, le situant à 77 millions de pesos alors qu'elle l'avait relevé le 28 janvier 2005 de 6 millions de pesos pour se fixer à 75 millions de pesos.

Par ailleurs, la Banque du Mexique a annoncé que l'indice des prix à la consom-

mation (IPC) s'était également accru durant la première quinzaine du mois de mars.

Cette croissance est le résultat d'une augmentation des prix des services tou-



ristiques à la veille des jours fériés de la Semaine sainte, du gaz et de l'essence, ainsi que de certains fruits et légumes tels que la tomate, la courgette et l'avocat. ■

* Le « *corto* » est une mesure de politique monétaire à la charge de la banque centrale en vue de limiter le montant des liquidités sur le marché. Ainsi, elle oblige les banques commerciales à augmenter le solde du compte unique détenu par chacune d'elles à la Banque du Mexique. De cette façon, elle provoque indirectement un accroissement des taux d'intérêt, décourage la consommation et contrôle mieux l'inflation.

Le traité de libre-échange Mexique-Japon entre en vigueur

Dans le cadre de l'ouverture de l'économie mexicaine, le 1^{er} avril dernier est entré en vigueur le Traité de libre-échange entre le Japon et le Mexique, accord qui est considéré par les deux parties comme une alliance stratégique pour renforcer les liens entre les deux pays.

L'Accord d'association économique (AAE), qui comprend le Traité de libre-échange entre le Mexique et le Japon, a été signé le 17 septembre 2004 par le président mexicain, Vicente Fox et par le Premier ministre nippon, Junichiro Koizumi, après plus de deux années de négociations.

Outre l'entrée en vigueur de cet accord, s'est tenue à Tokyo le 1^{er} avril également la première réunion du Comité conjoint de l'AAE, en présence du ministre de l'Économie, Fernando Canales Clariond, qui a inauguré le pavillon mexicain à l'Exposition universelle d'Aichi.

Après avoir été ratifié par les Congrès respectifs, l'accord souscrit apparaît comme une nouvelle contribution aux relations entre les deux pays et comme un exemple pour d'autres États latino-américains qui souhaitent accroître la présence économique japonaise sur leur territoire et introduire leurs produits au Japon.

Considéré comme le deuxième partenaire commercial du Mexique et disposant d'un important investissement productif dans le pays, le Japon espère que le Mexique deviendra une porte d'accès vers les marchés d'Amérique du Nord et d'Amérique centra-



Le Premier ministre du Japon et Vicente Fox au cours de la signature de l'AAE en septembre 2004

le. Il souhaite également que les relations commerciales avec le Mexique lui permettent d'accéder au reste du continent, sur la base d'une stratégie au sein du Continent américain.

Comme le stipule le document souscrit, le Japon aura accès à 5 % du marché mexicain d'automobiles, contre 3 % actuellement. On s'attend donc à une envolée des perspectives de vente de la part des constructeurs nippons dans un pays qui compte 105 millions d'habitants.

Pour le Mexique, une des clauses les plus importantes du traité de libre-échange avec le Japon repose sur le fait que ce pays va immédiatement éliminer 91 % de ses droits de douane, puis 4 % à moyen terme et les 5 % restants sur dix ans.

L'agriculture mexicaine est l'un des secteurs qui va le plus bénéficier de cette nouvelle ère de relations commerciales, avec notamment un essor considérable des ventes vers les grandes chaînes de restaurants et vers

les grossistes alimentaires du Mexique. Près de 44 % des produits agroalimentaires mexicains sera aussitôt affranchi de ses droits de douane et au cours des prochaines années, la plupart des taxes imputées au reste des produits seront éliminées.

En outre, le Mexique s'engage à supprimer 44 % des droits de douane qui pèsent sur les produits qu'il ne fabrique pas lui-même, tels que des équipements de précision, de la machinerie lourde et des biens de capital, des produits chimiques,

des ordinateurs et des appareils électromécaniques.

On espère ainsi que les investissements japonais au Mexique augmenteront de 12 % et atteindront 12 milliards de dollars durant les dix prochaines années, ce qui permettra de créer 44 000 nouveaux postes de travail par an et une quantité similaire d'emplois indirects.

Par ce traité, le Japon espère ouvrir la voie vers d'autres marchés du continent américain, grâce aux liens et aux accords que le Mexique possède avec ces États. Par exemple, du fait de l'Accord de libre-échange nord-américain (Aléna), les produits mexicains peuvent s'exporter sans taxes douanières vers les États-Unis et le Canada, d'où l'intérêt certain du Japon. Pour les investisseurs japonais, l'Accord avec le Mexique constituera également un tremplin vers des projets régionaux énergétiques (électricité, pétrole et gaz) dans ce pays et dans le reste de la région américaine. ■

Les recettes du tourisme international sont en hausse

Le mois de janvier dernier s'est caractérisé par des recettes de l'ordre de 1,055 milliards de dollars générées par le tourisme international, soit une progression de 15,37 % par rapport au premier mois de l'année 2004. Le Mexique maintient ainsi son rythme de croissance dans la captation de ressources, tout comme dans

le nombre de touristes qui y voyagent (1,808 million, c'est-à-dire une hausse de 10,1 %). Selon la Banque du Mexique, le nombre de touristes internes a augmenté de 16,1 %, contre à peine 1,68 % pour les touristes frontaliers. Les voyageurs arrivés par croisière ont atteint près de 1,879 million (+ 23,2 % par rapport au même

mois de l'année 2004) et leurs dépenses ont atteint 53,6 millions de dollars (+ 23,2 % en comparaison avec janvier 2004). Tous ces critères expliquent que la balance touristique ait affiché un solde favorable de plus de 443 millions de dollars, soit une hausse de 20,59 % par rapport au premier mois de l'année 2004. ■

Le Mexique, invité au dialogue élargi du G8

Le 28 mars dernier, le président Vicente Fox a été invité par le Premier ministre du Royaume-Uni, Tony Blair, à participer à une réunion élargie du G8, qui réunit les pays les plus industrialisés et riches du monde. Il est composé des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de l'Italie, du Canada, de l'Allemagne, du Japon et de la Russie.

Au cours de cette rencontre, à laquelle ont également été conviés les présidents du Brésil, de la Chine, de l'Inde et de l'Afrique du Sud, les membres du G8 souhaitent renforcer le dialogue avec les représentants de ces cinq économies émergentes, dont l'influence dans leurs régions est jugée de grande importance.

La réunion aura lieu le 7 juillet prochain à Gleneagles, Ecosse, et se déroulera dans le cadre de la réunion annuelle du G8 présidée cette année par la Grande-Bretagne.

L'agenda du dialogue élargi sera



Le chef de l'Etat mexicain lors de sa participation en juin 2003 au sommet du G8 à Evian

essentiellement axé sur des thèmes d'ampleur internationale, tels que le changement climatique, le financement du développement

dans les régions les plus pauvres du monde et le commerce.

Le chef de l'Etat mexicain a remercié le Premier ministre britannique pour son invitation et lui a assuré que le Mexique portait un grand intérêt à participer dans la

discussion sur ces thèmes qui revêtent une importance de premier ordre pour le monde en général et pour le Mexique en particulier.

En 2003, durant la réunion du G8 à Evian, France, le président du Mexique avait également été invité à un dialogue élargi avec ce groupe de nations industrialisées.

A cette occasion, le chef de l'Exécutif mexicain présenta à ses homologues les propositions du Mexique sur la croissance économique internationale, thème central de cette rencontre, et souligna l'importance de parvenir à une plus grande ouverture des marchés des pays les plus développés. ■



Les présidents Vicente Fox et Jacques Chirac à Evian

Le Mexique, deuxième récepteur d'investissements en Amérique latine

Selon des estimations de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), le Mexique s'est hissé en 2004 au deuxième rang des pays latino-américains à avoir perçu les flux d'investissement direct étranger (IDE) les plus importants, en captant 16,602 milliards

de dollars de ressources. Cet organisme a par ailleurs mis en avant la participation croissante des entreprises privées latino-américaines dites « *translatines* » dans les opérations d'investissement régional, parmi lesquelles figurent de nombreuses sociétés mexicaines. ■



2004 : Augmentation de 6 % de l'offre et de la demande de biens et de services

Selon des données fournies par le ministère mexicain des Finances, l'année 2004 s'est caractérisée au Mexique par une croissance de l'offre et de la demande finale de biens et de services de l'ordre de 6 % par rapport à 2003, soit son taux le plus élevé de ces quatre dernières années.

Dans ce secteur, la consommation privée a connu une hausse annuelle de 5,5%, alors que la formation brute de capital fixe a augmenté de 7,5 %, les exportations et les importations de 11,5 % et 10,2 % respectivement. En revanche, la consommation générale du gouvernement a chuté de 1,2 %.

De cette façon, la demande finale (tout comme l'offre) a enregistré une progression de 6 % en 2004, son meilleur niveau depuis l'an 2000, lequel avait alors augmenté de 10,3 %.

Le ministère des Finances a en outre indiqué que durant le quatrième trimestre de 2004, l'offre de biens et de ser-



vices s'est élevée de 6,8 % par rapport à la même période de 2003.

Son principal composant, le Produit intérieur brut (PIB), a augmenté à un taux annuel de 4,9 % alors que celui des importations de biens et de services à prix constants de l'année 1993, a crû de 11,9 %.

En ce qui concerne la demande finale, le consommateur privé des foyers a progressé de 7 % au cours du quatrième trimestre de 2004 en comparaison avec la même période de 2003. Ce chiffre est le résultat de l'augmentation des dépenses en biens durables, en biens non durables et en services,

tandis que la consommation générale du gouvernement a reculé de 0,9 %.

La formation brute de capital fixe a affiché une croissance de 10,9 % entre les mois d'octobre et de décembre 2004, en raison notamment de dépenses plus importantes en matière de biens d'investissement nationaux et importés.

Quant aux exportations de biens et de services, mesurées à prix constants de l'année 1993, elles ont augmenté de 10,3 % au cours du dernier trimestre de 2004, par rapport à la même période de 2003.

Selon des chiffres désaisonnalisés, l'offre et la demande finale de biens et de services se sont accrues de 1,90 % durant le quatrième trimestre de l'année dernière par rapport aux trois mois précédents. Entre les mois d'octobre et de décembre 2004, la consommation privée a atteint 0,41 %, alors que la formation brute de capital fixe a augmenté de 2,77 %, les exportations de 1,78 % et les importations de biens et de services de 3,62 %. Par contre, la consommation du secteur public a diminué de 0,58 %. ■



Le Mexique déploie une offensive touristique en Europe

Au cours de l'inauguration du pavillon mexicain à la Foire internationale du tourisme de Berlin, le ministre du Tourisme, Rodolfo Elizondo, a annoncé le lancement d'une intense campagne en Europe afin d'accroître le nombre de touristes au Mexique. Monsieur Elizondo a précisé que cette campagne sera axée autour de cinq types de destinations touristiques : soleil et plage, nature, tourisme premium (tel que des centres d'attention personnalisée et des *haciendas*), tourisme d'affaires, et enfin sport et aventure. ■



Plage dans les Caraïbes mexicaines

Près de 130 millions de tortues ont été libérées entre 2001 et 2004

Environ 130 millions de tortues ont été libérées dans des plages mexicaines au cours de la période 2001-2004. Cette action est le résultat des efforts menés par les différents secteurs gouvernementaux et sociaux du pays dans le cadre du Programme de protection, de conservation, de recherche et de gestion des tortues marines dirigé par le ministère mexicain de l'Environnement et des Ressources naturelles.

Ce ministère a mis en place de nombreuses actions et soutiens, reconnus au niveau international, qui viennent s'ajouter à la reconnaissance de la politique conservatrice maintenue par le Mexique durant des décennies. Le Mexique est un pays qui reçoit 7 des 8 espèces de tortues marines qui existent dans le monde et de ce fait, il représente le site le plus important de la planète pour leur conservation.

Ainsi, quinze Etats mexicains voient régulièrement débarquer sur leurs plages des tortues luth, chélonnées olivâtres, chélonnées franches (vertes), chélonnées d'Agassiz (noires), chélonnées de Kemp, imbriquées (ou caret) et caouannes.

Bien que les efforts entrepris pour la protection des tortues de mer datent de 1960, c'est en l'an 2000 qu'a été lancé le Programme national pour la conservation lequel, au cours de ces quatre dernières années, est parvenu à obtenir un taux de reproduction historique, conséquence de la protection particulière accordée à 80 % des nids et du soutien social pour réduire les actions prédatrices de l'homme.

L'engagement social envers ces actions est en hausse constante et chaque année près de 2 000 bénévoles apportent leur aide.

Le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles recense actuellement 27 camps de tortues dans 15 Etats au sein desquels travaillent 55 techniciens spécialisés. Il existe 120 autres centres d'organisations sociales qui reçoivent des conseils et des appuis permanents.

Les activités dans ces centres sont variées. Les plages sont régulièrement ins-



pectées afin de détecter d'éventuelles femelles reproductrices, des œufs et des élevages. Par ailleurs, des actions sont déployées pour protéger les femelles et une fois qu'elles mettent bas, après avoir été comptés, les bébés sont immédiatement remis à la mer. Des recherches sont effectuées dans ces centres et les bénévoles bénéficient d'une formation pour la gestion des camps.

Environ 45 experts (dont 30 nationaux et 15 internationaux) participent aux recherches. Ils dirigent des équipes de 3 à 7 personnes. Y collaborent également des universités, des centres de recherche et des organisations non gouvernementales dans les Etats de Basse-Californie, de Tamaulipas, de Campeche, de Oaxaca, du Michoacán et de Guerrero.

Ce travail de surveillance des populations de femelles reproductrices a permis de découvrir par exemple qu'il existe une proportion entre deux et trois femelles pour un mâle.

Le contrôle mené par les autorités environnementales pour

la conservation de cette espèce s'est également traduit par une interdiction permanente de la chasse aux tortues en vigueur depuis 1990 ; par un registre des camps de tortues ; par des formalités pour obtenir les autorisations de recherche ; par l'instauration de dispositifs excluant les tortues des embarcations de pêche et par le travail permanent d'inspection et de surveillance dans lequel participent plusieurs instances fédérales.

Ces actions sont renforcées par des accords spécifiques avec les gouvernements des Etats du Michoacán, de Guerrero et de Oaxaca, outre l'étroite relation entretenue par le ministère mexicain de l'Environnement et des Ressources

naturelles avec les ministères de l'Agriculture, de l'Elevage, du Développement rural, de la Pêche et de l'Alimentation ; de la Marine et de la Défense nationale ; de l'Institut national de la pêche ; du bureau du procureur général de la République et des polices locales et municipales des Etats côtiers.

Ainsi, au cours de la période 2001-2004, cette action inter-institutionnelle et sociale a abouti à la protection totale de 4,199 millions de nids et à la libération de 129,711 millions de bébés tortues dans des plages de 15 Etats de la République : Basse-Californie, Basse-Californie du Sud, Sinaloa, Nayarit, Jalisco, Colima, Michoacán, Guerrero, Oaxaca, Chiapas, Tamaulipas, Veracruz, Campeche, Yucatán et Quintana Roo. ■



La culture aztèque exposée en Espagne

Le Musée Guggenheim de Bilbao

en Espagne, accueille jusqu'au 19 septembre prochain une exposition unique en son genre qui réunit pas moins de 600 pièces de la culture aztèque en provenance de plus de 50 institutions (objets de cérémonie, artisanat, instruments de musique et objets de la vie quotidienne en or, en argent, en coquillage, en os, en plumes ainsi que des pierres précieuses).

La plupart des objets et des œuvres d'art exposés proviennent du Musée national d'anthropologie et du Musée et site archéologique du Templo Mayor, ainsi que de collections publiques européennes et américaines.

Lors de l'inauguration le 17 mars dernier, le commissaire de cette magnifique exposition, Felipe Solís Olguín, a indiqué qu'« *il s'agit-là de la plus importante présentation jamais faite sur cette culture, non pas tant du fait de la quantité de pièces exhibées, mais surtout parce que le thème principal aborde un sujet fondamental : la conquête de l'empire aztèque par les Espagnols au XVI^{ème} siècle* ».

Cette exposition intitulée « L'Empire aztèque » a été auparavant présentée au Musée Guggenheim de New York et s'est enrichie de 165 pièces supplémentaires pour son exhibition dans le pays basque espagnol.

« *L'exposition de New York n'a pas assez mis en évidence la relation entre l'Espagne et le Mexique. Celle-ci se composait de 435 pièces et en l'adaptant au style de Bilbao nous nous sommes aperçus qu'il fallait*



Le Musée Guggenheim de Bilbao

inclure davantage d'objets mexicains pour expliquer la rencontre entre les deux cultures », a précisé Felipe Solís.

Le directeur de l'Institut national d'anthropologie et d'histoire (INAH), Sergio Raúl Arroyo, a expliqué que « *les recherches menées sur les Aztèques au fil de ces dernières années a humanisé cette culture. A l'origine, leurs sacrifices humains ainsi que leurs rites religieux effrayaient. Aujourd'hui, nous bénéficions d'une vision plus complète et d'une étendue de perspectives qui nous permettent de connaître la réalité de cette culture* ».

L'exposition « L'Empire aztèque » a été spécialement conçue pour les Musées Guggenheim de New York et de Bilbao. Des expositions sur les Aztèques avaient déjà été organisées à Londres, en Allemagne ou encore à Rome, mais elles ne comprenaient pas l'ensemble des peuples de cet empire.

L'exposition est articulée autour de dix thèmes, distribués sur onze salles, qui vont de l'évocation géographique du territoire mexicain de l'époque à la conquête européenne en passant par une représentation en profondeur de la société aztèque, depuis ses origines jusqu'à son apogée et au déclin de son empire.

Ainsi les thèmes abordés sont :

- ◆ L'environnement naturel mexicain
- ◆ La société : la vie dans les palais et la vie quotidienne
- ◆ Les peuples et les sociétés de l'époque aztèque
- ◆ Les cultures légendaires : les ancêtres des Aztèques
- ◆ Une vision sacrée de l'univers
- ◆ La religion : dieux et rites
- ◆ Le Templo Mayor
- ◆ Les peuples et les cultures de l'empire aztèque : Mixtèques, Totonèques et Huastèques, ainsi que les peuples et les cultures sous la domination aztèque : les habitants de la région centrale du Mexique
- ◆ L'empire tarasque
- ◆ Le déclin : la conquête espagnole du Mexique

L'architecture particulière du Musée Guggenheim de Bilbao, conçue par Frank Gehry, se base sur le recours au verre qui, comme une subtile vitrine continue, articule le parcours en jouant les intermédiaires entre les pièces, le spectateur et l'édifice.

Cette exposition a été organisée sous les patronages de BBVA et d'Iberdrola, en collaboration avec le Conseil national pour la culture et les arts du Mexique (CONACULTA) et l'Institut national d'anthropologie et d'histoire du Mexique. ■



Deux courts-métrages mexicains sont primés à Toulouse

Les courts-métrages mexicains « *Sin un instante* » et « *Conejo en la luna* » ont été primés au cours de la 17^{ème} édition des Rencontres Cinémas d'Amérique latine de Toulouse, qui s'est tenue du 11 au 20 mars dernier dans la Ville rose.

« *Sin un instante* », court-métrage dirigé par Alvaro Curiel de Izaca, a obtenu le prix « Courtjours » qui récompense le meilleur court-métrage du festi-

val, l'un des plus importants au niveau européen consacré au cinéma latino-américain.

Le jury a également remis le prix « Rail d'oc » au court-métrage « *Conejo en la luna* », co-produit par le Mexique et le Royaume-Uni et réalisé par Jorge Ramírez Suárez.

Rappelons qu'au cours de la précédente édition de ce festival cinématogra-



phique, le Mexique s'était déjà distingué par le prix « Signis » pour le court-métrage « *Rebeca a esas alturas* », de la réalisatrice mexicaine Mariana Jauffred Gorostiza.

Le Grand prix « Coup de cœur » du festival a été attribué au court-métrage colombien « *Sumas y restas* » de Víctor Gavi-ria, pour « *la précision de son scénario, la*

qualité de sa réalisation et le courage de son propos ».

Le Prix du Public est revenu à un autre film colombien, « *La sombra del caminante* », de Ciro Guerra, alors que l'Argentine Ana Poliak s'est vu remettre le Prix Découverte de la Critique française pour « *Varapalos* ».

Le festival a ouvert ses portes le 11 mars 2005 et a rendu hommage au cinéma

brésilien, et plus particulièrement à Julio Bressane et à Walter Salles, les deux cinéastes de ce pays les plus connus au monde. Il « *cherche de nouveaux talents dans un continent qui a toujours été très riche en cinéastes et dont la source ne se tarit pas* », selon Esther Saint-Dizier, fondatrice et présidente des Rencontres. ■

Agenda culturel

Exposition de l'artiste mexicaine Teresa Margolles

Exposition présentée du 5 mars au 1^{er} mai 2005
Fonds régional d'art contemporain de Lorraine (FRAC LORRAINE)
49 Nord 6 Est
1 bis rue des Trinitaires - 57000 Metz. Tél. : 03 87 74 20 02
www.fraclorraine.org
et au Centre d'art contemporain de Brétigny, Espace Jules Verne, rue Henri Douard - 91220 Brétigny-sur-Orge.
Tél. : 01 60 85 20 76
www.cacbrétigny.com

Exposition *Jeux du regard*, de l'artiste mexicaine Gabriela Morawetz

Du 22 mars au 30 avril 2005

Galerie Thessa Herold
7 rue de Thorigny – 75003 Paris
Renseignements : 01 42 78 78 68

Exposition de cinq designers graphiques latino-américains (3 Mexicains, 1 Brésilienne et 1 Equatorienne)

Du 15 au 30 avril 2005
Instituto de México
Et

Conférence avec les designers graphiques mexicains Renato Aranda et Gabriela Rodríguez

Mercredi 20 avril 2005 de 18 à 20 heures, Instituto de México
119 rue Vieille du Temple – 75003 Paris. Tél. : 01 44 61 84 44

Vème Biennale internationale de la gravure d'Ile-de-France

Du 12 mai au 17 juillet 2005

Entrée libre, tous les jours de 13h à 18h
Domaine de Madame Elisabeth
73 avenue de Paris – 78000 Versailles

La Noria : le Mexique à l'honneur

Animations tout au long du mois d'avril
22 rue Portails – Aix-en-Provence
Renseignements : 04 42 93 02 67
Site internet : www.aix-en-provence.com/noria

LE MEXIQUE
AUJOURD'HUI

Votre avis nous intéresse...

publicfrancia@sre.gob.mx



¿ES USTED DE NACIONALIDAD MEXICANA?

¿RADICA EN FRANCIA?

¡VENGA A REGISTRARSE!

La Embajada de México en Francia lo invita a registrarse ante su Sección Consular a fin de renovar la lista de nacionales mexicanos que viven en territorio francés.

Esta información es:

- **Simple y sencilla de dar**
- **Privada y para uso exclusivo de la Sección Consular**
- **Indispensable en caso de emergencia**
- **Util para fomentar la comunicación entre la comunidad mexicana**

Existen dos maneras de llenar el formulario:

► **Solicítelo a la Sección Consular de la Embajada de México en Francia**

4, rue Notre Dame des Victoires 75002. París

► **Imprímalo desde Internet y envíelo por correo acompañado de una copia fotostática de su pasaporte:**

www.sre.gob.mx/francia

Para mayor información, comuníquese al 01.42.86.56.20

SRE

SECRETARIA
DE RELACIONES
EXTERIORES

EMBAJADA
DE MEXICO
EN FRANCIA



RESTAURANTS MEXICAINS

A LA MEXICAINE

68, Rue Quincampoix - 75003 Paris

Tél. : 01 48 87 99 34

ANAHUACALI

30, Rue des Bernardins - 75005 Paris

Tél. : 01 43 26 10 20

AY CARAMBA

59 Rue de Mouzaïa - 75019 Paris

Tél. : 01 42 41 23 80

AZTECA

7, Rue Sauval - 75001 Paris

Tél. : 01 42 36 11 16

CIELITO LINDO

33, Rue de Charonne - 75011 Paris

Tél. : 01 47 00 16 44

LA CUCARACHA

31, Rue Tiquetonne - 75002 Paris

Tél. : 01 40 26 68 36

TACO LOCO

116, Rue Amelot - 75011 Paris

Tél. : 01 43 57 90 24

LA TIPICA

151, Quai de Valmy - 75010 Paris

Tél. : 01 40 34 39 03

PRODUITS MEXICAINS

MEX & CO

10, Rue Dante - 75005 Paris

Tél. : 01 46 34 14 12

IZRAEL

30, Rue François Miron - 75004 Paris

Tél. : 01 42 72 66 23

SVD

39, Rue de Bellefonds - 16100 Cognac

Tél. : 01 45 82 83 11

COULEURS DU MEXIQUE SARL

(artisanat mexicain)

3 rue du Fléau - 78125 Saint Hilarion

ADRESSES UTILES

AMBASSADE

9 rue de Longchamp,

75116 Paris;

tél. : 01 53 70 27 70;

fax : 01 47 55 65 29.

INSTITUTO DE MÉXICO

119 rue Vieille-du-Temple,

75003 Paris;

tél. : 01 44 61 84 44;

www.mexiqueculture.org

SERVICE COMMERCIAL

Bancomext 4 rue Notre-

Dame-des Victoires,

75002 Paris;

tél. : 01 42 86 60 00.

SECTION CONSULAIRE

même adresse;

tél. : 01 42 86 56 20;

CONSEIL DE PROMOTION TOURISTIQUE

même adresse;

tél. : 01 42 86 96 13;

Numéro Vert :

00 800 11 11 22 66

e-mail :

france@visitmexico.com

MAISON DU MEXIQUE

Cité universitaire,
9 boulevard Jourdan, 75690

Paris cedex 14;

tél. : 01 44 16 18 00.

www.casademexico.org

CONSULATS HONORAIRES

Barcelonnette,

tél. : 04 92 81 00 27.

Bordeaux,

tél. : 05 56 79 76 55.

Dijon, tél. : 03 80 68 20 19

Fort-de-France,

tél. : 05 96 72 58 12.

Le Havre, tél. : 02 35 26 41 61.

Lyon, tél. : 04 72 38 32 22.

Marseille,

tél. : 04 91 54 70 50

Monaco,

tél. : 00 377 93 25 08 48.

Strasbourg,

tél. : 03 88 45 77 11.

Toulouse,

tél. : 05 34 41 74 40.

Aguascalientes et sa Foire, la communauté réinventée

Considérée comme la foire la plus importante de toute la République mexicaine, la Foire nationale de San Marcos est un gage de loyauté envers les traditions qui, après 177 années, font toujours partie de l'identité proverbiale des habitants de l'Etat d'Aguascalientes.

La première foire d'Aguascalientes a vu le jour en 1828. Au départ, elle se déroulait une fois par an dans cette ville pendant le mois de novembre, sous forme de processions et de pèlerinages.

C'est à partir de la moitié du XIX^e siècle que la Foire a commencé à être célébrée au mois d'avril, dans le jardin de San Marcos, ancien village d'indi-

gènes se trouvant à quelques mètres de la place principale d'Aguascalientes. Elle doit son nom à l'évangéliste San Marcos.

Avec l'arrivée du chemin de fer en 1884, la ville a renforcé son ancienne

vocation commerciale et de ce fait sa suprématie régionale. C'est ainsi que la Foire s'est fait connaître au-delà des limites et des charmes propres à une petite fête de village.

Parmi les principaux spectacles figurent l'élection de la reine, une exposition de bétail, des défilés, des fêtes taurines, des combats de coq, des *charrerías* (sortes de rodéo), des cirques, ainsi que des activités culturelles telles que « Le prix national de l'art jeune », « Le prix national de poésie » et le « Salon d'Aguascalientes ». Autant d'activités qui font de cette foire « La Foire du Mexique ».

Au sein de l'imagination populaire, le couronnement de la reine, tradition qui a débuté dans les années vingt du siècle passé, représente non seulement un concours de beauté mais également la nostalgie vis-à-vis

d'une société traditionnelle disposant de forts liens solidaires, où le gouverneur couronne l'élue, où le poète improvise l'éloge et où le peuple admire la splendeur de la cérémonie.

Les jeux représentent de façon traditionnelle et symbolique la Foire. On y trouve les jeux de table interdits du Casino, mais également la « roue de la fortune ».

La corrida de taureaux est, historiquement et émotionnellement, liée à cette Foire nationale de San Marcos. Il est impossible de les dissocier l'une de l'autre, tout comme les combats de coq.

Chaque année, la Foire nationale de San Marcos remplit sa fonction cathartique en permettant, outre des actions traditionnellement interdites, la rencontre entre riches et pauvres, en conciliant une grande diversité de contradictions culturelles, en créant ainsi un espace où les identités se recréent et où la communauté se renforce.

Pour l'édition de 2005, qui se tiendra du 15 avril au 10 mai, plus de cinq millions de visiteurs sont attendus. ■

